

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2018-
06 – ETUDE PRE
OPERATIONNEL-
LE OPAH

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 31

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 16.05.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 16.05.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **28 MAI 2018**

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe,
RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André,
ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard,
VERONIN-MASSET Jean-François, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES
Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane,
CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. BOUILLEUX Denis donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. GRIMAUD Bernard,

La Commune mène une politique visant à l'amélioration de l'habitat et à la
requalification du centre ancien qui se traduisent dans le cadre de différentes
actions engagées par la Ville, notamment :

- Une Opération Programmée de l'Habitat sur le centre-ville (2002-2004)
- Un Programme d'Intérêt Général sur le centre-ville (2005-2007)
- Une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de
Renouvellement Urbain (2012-2017)
- Un dispositif d'aides à la réhabilitation des façades (1995-2018)

Des immeubles rencontrent encore des problèmes de vacance ou de vétusté.
Une partie du parc de logements privés existants du centre ancien expose ses
occupants à des difficultés en matière sanitaire, sociale et de sécurité
quotidienne.

Afin de poursuivre ses actions, en accord avec l'ANAH, la ville souhaite mettre
en place une nouvelle Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
(OPAH) sur un périmètre stratégique et prioritaire. Elle doit permettre
d'accompagner l'activité commerciale dans le cœur de Ville à travers une
réappropriation du centre par les habitants.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'opération « Bourg Centre ».

Afin de mettre en place l'OPAH, il convient préalablement de réaliser une étude pré opérationnelle.

Cette étude permettra de réaliser un diagnostic (état des lieux général, analyse du parc de logements et de son occupation, identification des problématiques, synthèse des enjeux urbains en matière d'habitat), de définir la stratégie et le plan d'actions (opportunité du périmètre, stratégies opérationnelles) et d'élaborer une convention d'OPAH (programmation des interventions et définition des conditions de mise en œuvre).

Monsieur le Maire précise que l'Etat peut apporter un soutien financier pour la réalisation de cette étude à hauteur de 50% du coût de l'étude, dans la limite d'un plafond de 200 000 Euros H.T.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la réalisation de cette étude pré opérationnelle pour la mise en place d'une OPAH et de solliciter les subventions auprès de l'Etat, de l'ANAH, de la Région Occitanie, du Département de l'Aude et de l'EPF Occitanie pour son financement.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 18 mai 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la réalisation d'une étude pré opérationnelle pour la mise en place d'une OPAH, dont le périmètre est annexé à la présente délibération.

PRECISE que les services de la DDTM seront associés à l'élaboration du cahier des charges, au choix du bureau d'étude et au suivi de cette étude.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents afférents à cette opération.

SOLLICITE les subventions les plus larges auprès de l'Etat, de l'ANAH, de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, de la Région Occitanie, du Département de l'Aude pour le financement de l'étude.

PRECISE que les dépenses seront imputées sur le budget « investissement 2018 » de la Commune et des exercices suivants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :
25 MAI 2018
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
25 MAI 2018
Par publication le :
28 MAI 2018
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

P/O

Hervé ANTOINE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 22 mai 2018.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 25/05/2018
N°011-211100763-20180522-2018-116-DE

